

## **Appel à candidature pour le label du patrimoine européen**

**Edition 2023**



**Le label du patrimoine européen est une initiative bisannuelle de l'Union européenne. Het Europees Erfgoedlabel is een tweejaarlijks initiatief van de Europese Unie. Son objectif est de mettre en évidence des sites qui ont marqué l'histoire de l'Europe et de la construction européenne. Il y a actuellement 60 sites qui ont reçu ce label dont 4 en Belgique.**

**Il s'agit du Mundaneum à Mons, du Bois du Cazier à Marcinelle, des colonies de bienfaisance et plus particulier de la colonie de Wortel (Hoogstraten) et de Merkplas. Les colonies font partie d'un dossier transnational mené avec les Pays-Bas. Récemment un nouveau site belge a reçu ce label, à savoir le MigratieMuseumMigration à Bruxelles. Cette année, nous cherchons de nouveaux sites à proposer au niveau européen pour bénéficier de cette reconnaissance.**

### **Objectifs du label du patrimoine européen**

Le label du patrimoine européen est une initiative de l'Union européenne qui vise à renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne des citoyens européens et en particulier chez les jeunes. Elle est fondée sur des valeurs communes, une histoire commune et un patrimoine européen commun. Par cette initiative, l'Union européenne souhaite également soutenir la diversité culturelle nationale et régionale ainsi que le dialogue interculturel

La Commission européenne organise tous les deux ans une procédure de sélection à l'issue de laquelle un site maximum par Etat Membre pourra être labellisé. Chaque Etat Membre organise sa propre sélection et peut proposer au maximum 2 candidats. La procédure de sélection est organisée par un secrétariat intra-belge composé d'un représentant de chaque Communauté et de chaque Région. Un jury d'experts du patrimoine sélectionne les candidats belges qui seront présentés pour labellisation.

### **Qui peut participer ?**

L'appel s'adresse aux sites nationaux uniques mais aussi aux sites thématiques ou transnationaux. Le terme site couvre les biens immobiliers – monuments, sites, paysages culturels, sites archéologiques, naturels industriels – comme les biens mobiliers ou le patrimoine

immatériel, pour autant qu'ils soient liés à un lieu particulier. Ces sites ont été importants pour l'histoire et la culture européenne ou pour la construction de l'Union européenne et ils promeuvent les valeurs européennes.

### **Vous voulez participer**

Pour le présent appel, le Département Cultuur, Jeugd en Media et l'Agentschap Onroerend Erfgoed coordonneront le secrétariat. Vous pouvez introduire votre dossier au moyen du formulaire en annexe pour le 4 septembre 2022 à:

europeserfgoedlabel@vlaanderen.be

Si vous envisagez de proposer un site transnational, il convient de contacter le plus rapidement possible tous les coordinateurs nationaux concernés.

Si votre site est retenu comme candidat belge, une version anglaise du dossier devra être transmise au Secrétariat pour le 10 février 2023 au plus tard.

Informations et contact : Gislaine DEVILLERS – [gislaine.devillers@awap.be](mailto:gislaine.devillers@awap.be) – 081/205 808 ou 0477/58.59.79

Plus d'informations : <https://culture.ec.europa.eu/fr/cultural-heritage/initiatives-and-success-stories/sites-du-label-du-patrimoine-europeen>

